

Secteur santé • Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers

TEMPS DE TRAVAIL

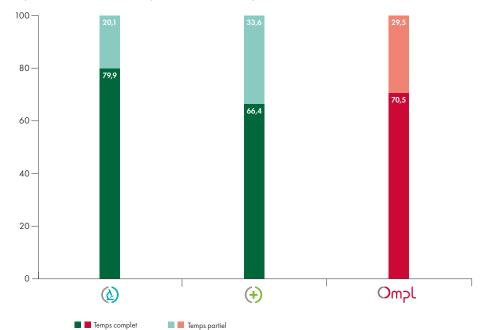


Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

MAJORITÉ DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de trois quarts des salariés de la branche (79,9 %) travaillent à temps complet.

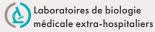
Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Branche professionnelle



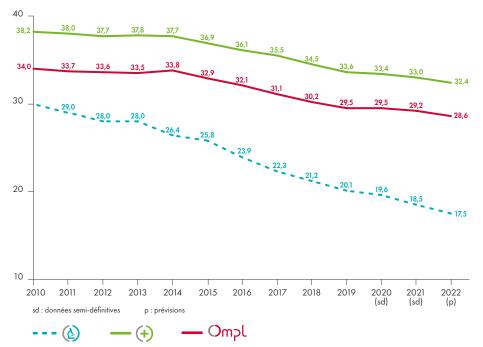




REPLI DU TEMPS PARTIEL

- Par rapport à 2010, le taux de salariés à temps partiel dans la branche diminue jusqu'en 2019. Il baisse de 9,9 points.
- Les prévisions pour les années 2020 à 2022 anticipent le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



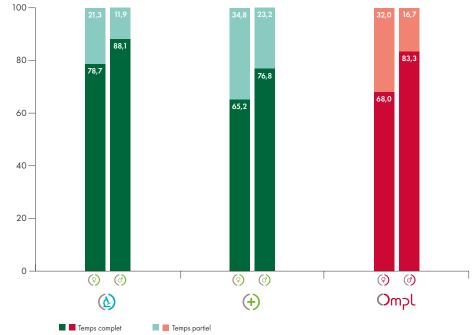
Source: Insee, DADS 2010-2019, estimations.



FÉMINISATION DES TEMPS PARTIELS

Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (+ 9,4 points).

Répartition des salariés par temps de travail et genre (%)



Source: Insee, DADS 2019.

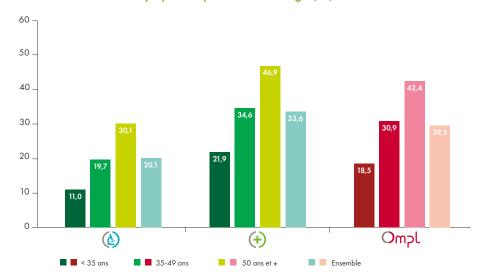




PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne plus d'un quart des salariés de plus de 50 ans (30,1 %), un taux supérieur de 19,1 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source: Insee, DADS 2019.



OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

- Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers (33,6 %).
- Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les employés (16,4 %).

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales	(g)	(+)	Ompl
Cadres	22,6	39,9	28,0
Professions intermédiaires	19,8	25,7	23,2
Employés	16,4	35,2	31,6
Ouvriers	33,6	56,6	56,7
Ensemble	20,1	33,6	29,5

Source: Insee, DADS 2019.





SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel, au sein de la branche, varie fortement d'une région à l'autre. Elle est maximale pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (26,8 %) et atteint un minimum pour les DOM (11,3 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions	(<u>v</u>)	(+)	Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	26,8	4,7	34,0
Bourgogne-Franche-Comté	26,7	3,4	34,2
Bretagne	25,9	2,5	30,6
Centre-Val de Loire	20,2	3,1	28,8
Corse	13,2	2,8	26,4
DOM	11,3	1,8	22,4
Grand Est	24,9	2,6	33,8
Hauts-de-France	19,0	3,3	33,0
Île-de-France	14,0	6,6	21,2
Normandie	22,2	3,5	30,7
Nouvelle-Aquitaine	16,7	3,9	29,2
Occitanie	20,0	3,5	32,7
Pays de la Loire	22,6	3,9	32,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,3	4,0	31,3
Ensemble	20,1	33,6	29,5

Source: Insee, DADS 2019.